COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2008				
Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 17	L'an deux mil huit, le vingt-deux avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE,			
Votants: 19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.			
<b>Procurations: </b> 2				
Convocation: 15 avril 2008	Présents:  M. Jean-Paul LERAY, Maire  M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Philippe GAILLARD, Jean-Marie GATARD, Alain GUILBAUD, Adjoints  M. MMES Jean-Pierre GRANDJOUAN, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux  Absents avansés et pouvoirs donnés:			
	<u>Absents excusés et pouvoirs donnés</u> : MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, pouvoir donné à			
	MME Régine CORMIER			
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, ayant donné un pouvoir à M. Jean-Paul LERAY			
	A été élu secrétaire de séance: M. Eric LOMBREY			

<u>Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2008</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Acquisition de terrain,
- Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs
- Bâtiments modulaires : Lancement de la consultation,
- Marché halte garderie : Avenants.

Le Conseil municipal donne son accord.

# ≥ 2008/53 – Affiliation volontaire au Centre de gestion de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Nantes « Nantes Habitat »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la part de Nantes Habitat, composé actuellement de 455 fonctionnaires et dont le siège est à NANTES.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'affiliation en application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion.

# ≥ 2008/54 – Bibliothèque : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet pour besoin occasionnel

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, expose:

« La commune de CHEMERE en concertation avec la section « Bibliothèque » des Compagnons de la Blanche avait décidé d'informatiser et émis le souhait de créer un emploi tremplin à temps complet (mitemps à la bibliothèque et mi-temps au théâtre) qui aurait permis la gestion et l'informatisation de la bibliothèque. Ce projet n'a pas abouti.

Afin de mettre en place l'informatisation de la bibliothèque et d'aider l'équipe bénévole à utiliser l'outil informatique, il est nécessaire de recruter une personne pour 6 mois à temps non complet (entre 16 et 20

heures hebdomadaires).

En concertation avec l'équipe bénévole, un profil de poste a été défini : expérience similaire, pédagogue, début de contrat en fin d'année scolaire 2007/2008.

Il vous est donc proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (de 16 à 20 heures hebdomadaires) pour besoin occasionnel. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (de 16 à 20 heures hebdomadaires) pour besoin occasionnel d'une durée de six mois.

#### ≥ 2008/55 – Budget Commune 2008 : Décision modificative n°1

Suite aux observations formulées par la Trésorière sur les imputations des chapitres et sur l'état de la dette, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2008 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

17 050,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
D 61522	5 000,00 €	
D 6288	199,00 €	
D 6218	-1 500,00 €	
D 6413	5 000,00 €	
D 6451	1 500,00 €	
D 6453	258,00 €	
D 6454	540,00 €	
D 6474	53,00 €	
D 66111	6 000,00 €	
R 7311		10 976,00 €
R 7381		7 385,00 €
R 74122		2 356,00 €
R 74833		839,00 €
R 74834		703,00 €
R 74835		- 3868,00 €
R 752		- 2354,00 €
R 7718		1 013,00 €
Total section de fonctionnement	17 050,00 €,00 €	17 050,00 €

# - Section d'investissement :

0,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
D 2318-127 (D 040)	35 000,00 €	
D 1641	690,00 e	
D 165	305,00 e	
D 202-155	4 000,00 €	
D 2313-153	- 4 995,00 €	
D 2184-140	-3 390,00 €	
D 2318-127	- 35 000,00 €	
Total section d'investissement	0,00 €	0,00 €

L'annexe de l'état de la dette est modifiée comme suit :

#### **DETTE SUR EMPRUNTS - REPARTITION PAR PRETEURS**

Récapitulation	Dette en	Dette en capital	Annuité à payer	Do	nt
par prêteur	capital à	au 1 <sup>er</sup> janvier de	au cours de	Intérêts	Capital
	l'origine	l'exercice	l'exercice		
TOTAL	1 666 662,96 €	1 087 478,71 €	151 144,12 €	46 977,78 €	104 166,34 €
Auprès des	1 666 662,96 €	1 087 478,71 €	151 144,12 €	46 977,78 €	104 166,34 €
organismes de					
droit privé					
CAF DE LOIRE	10 650,00 €	10 650,00 €	2 130,00 €	0,00 €	2 130,00 €
ATLANTIQUE					
CAISSE	324 711,76 €	133 028,51 €	31 472,12 €	6 779,04 €	24 693,08 €
D'EPARGNE					
CRCA	381 959,21 €	257 408,07 €	27 328,37 €	10 766,45 €	16 561,92 €
CREDIT LOCAL	659 341,99 €	396 392,13 €	73 748,66 €	19 674,20 €	54 074,46 €
DE FRANCE					
CREDIT	290 000,00 €	290 000,00 €	16 464,97 €	9 758,09 €	6 706,88 €

MUTUEL

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2008 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

### ≥ 2008/56 – Budget Assainissement 2008 : Décision modificative n°1

Suite aux observations formulées par la Trésorière sur les imputations des chapitres et sur l'état de la dette, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2008 du service Assainissement.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

7 510,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
D 023	9 097,00 €	
D 66112	- 1587,00 €	
R 7061		7 510,00 €
Total section de fonctionnement	7 510,00 €	7 510,00 €

- Section d'investissement :

58 539.08 €uros

- Section a mivesussement.		
Article	Dépenses	Recettes
D 2762-008 (D 041)	1 077,00 €	
D 2762-010 (D 041)	46 323,00 €	
D 2762-012 (D 041)	1 511,00 €	
D 1641	547,00 €	
D 2315-008	1 077,00 €	
D 2315-010	53 075,08 €	
D 2315-012	1 511,00 €	
D 2762-008	- 539,00 €	
D 2762-010	-44 880,00 €	
D 2762-012	- 1 163,00 €	
R 001		- 791,92 €
R 021		9 097,00 €
R 21532-008 (R 040)		1 077,00 €
R 21532-010 (R 040)		46 323,00 €
R 21532-012 (R 040)		1 511,00 €
R 2762-010		1 323,00 €
Total section d'investissement	58 539,08 €	58 539,08 €

L'annexe de l'état de la dette est modifiée comme suit :

# **DETTE SUR EMPRUNTS - REPARTITION PAR PRETEURS**

Récapitulation	Dette en	Dette en capital	Annuité à payer	Do	ont
par prêteur	capital à	au 1 <sup>er</sup> janvier de	au cours de	Intérêts	Capital
	l'origine	l'exercice	l'exercice		-
TOTAL	210 000,00 €	198 724,39 €	19 362,63 €	7 746,65 €	11 615,98 €
Auprès des	210 000,00 €	198 724,39 €	19 362,63 €	7 746,65 €	11 615,98 €
organismes de					
droit privé					
CREDIT	210 000,00 €	198 724,39 €	19 362,63 €	7 746,65 €	11 615,98 €
MUTUEL					

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2008 du service Assainissement telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

### ≥ 2008/57 – Budget Immeuble commercial 2008 : Décision modificative n°1

Suite aux observations formulées par la Trésorière sur les imputations des chapitres et sur l'état de la dette, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2008 du service Immeuble commercial.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

0,00 **€**uros

Article	Dépenses	Recettes
D 023	4,00 €	
D 66111	- 4,00 €	
<b>Total section de fonctionnement</b>	0,00 €	0,00 €

#### - Section d'investissement :

#### 4,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
D 165 (040)	- 585,00 €	
D 1641	4,00 €	
D 165	585,00 €	
R 021		4,00 €
R 1068 (R 040)		-417 208,89 €
R 1068		417 208,89 €
Total section d'investissement	4,00 €	4,00 €

L'annexe de l'état de la dette est modifiée comme suit :

### **DETTE SUR EMPRUNTS - REPARTITION PAR PRETEURS**

Récapitulation	Dette en	Dette en capital	Annuité à payer	Doi	nt
par prêteur	capital à	au 1 <sup>er</sup> janvier de	au cours de	Intérêts	Capital
	l'origine	l'exercice	l'exercice		-
TOTAL	250 000,00 €	240 537,30 €	22 657,40 €	9 745,41 €	12 911,99 €
Auprès des	250 000,00 €	240 537,30 €	22 657,40 €	9 745,41 €	12 911,99 €
organismes de					
droit privé					
CRCA	250 000,00 €	240 537,30 €	22 657,40 €	9 745,41 €	12 911,99 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2008 du service Immeuble commercial telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

### ≥ 2008/58 – Urbanisme : Délibération pour clôtures

Monsieur Philippe GAILLARD, rapporteur, expose:

« Depuis la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur depuis le  $I^{er}$  octobre 2007, l'article R 421-2 du Code de l'urbanisme exclut les clôtures du champ d'application des déclarations préalables. La réalisation d'une clôture peut donc se faire sans aucune autorisation.

Cependant, l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme permet aux communes qui le désirent de prendre une délibération pour décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Afin de conserver un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme et d'éviter à l'avenir des constructions anarchiques ou des erreurs quant à l'alignement des clôtures, il est proposé au Conseil municipal, de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture. De nombreuses communes l'ont déjà fait. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture.

#### ≥ 2008/59 – Demande d'utilisation des anciennes lagunes

En raison de l'insuffisance des renseignements à ce jour sur ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de le retirer de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **▶** 2008/60 – Demande de subvention

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil une demande de subvention d'un montant de 237,00 € de l'association « Les Eaux Vives », association oeuvrant dans la lutte contre toute forme d'exclusion en développant des actions pour les plus démunis : accueil, hébergement, insertion sociale et professionnelle au profit des personnes en grande difficulté et en situation de rupture sociale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser d'attribuer une subvention à l'association « Les Eaux Vives » étant donné que la commune a déjà attribué une subvention à INSERETZ d'un montant de 1 540,00 €, association oeuvrant dans ce même domaine.

# ▶ 2008/61 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Rapport d'activités 2007

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités 2007 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2007 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

### ▶ 2008/62 – Acquisition de terrain

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Dans le cadre de la recherche de solution pour changer l'accès au complexe sportif et résoudre le problème de sécurité due à la conciliation de la circulation automobiles, vélos et piétons, nous avons contacté les propriétaires de la parcelle G 89 d'une contenance de 4 765 m² pour leur proposer de l'acheter.

Ces derniers acceptent de la céder à la commune pour un prix fixé à 2,00 €/m², soit 9 350,00 €.

*Je vous propose, si vous le souhaitez, d'acquérir la parcelle G 89 pour un montant de 9 530,00 € ».* 

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée G 89 d'une contenance de 4 765 m² pour un montant de 9 350,00 €,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de l'acte.

### ≥ 2008/63 – Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'article 1650 du Code général des impôts institue, dans chaque commune, une Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.), chargée de proposer à l'Administration fiscale, la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Cette commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables de la commune, en nombre double, dressée par le Conseil municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être suffisamment familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Comme le territoire communal de CHEMERE comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du Conseil municipal. ».

Le Conseil municipal établit la liste des contribuables à transmettre au Directeur des services fiscaux pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la C.C.I.D., comme suit :

 OIMOG	•
 laires	_
	•

HARDY Hubert	Retraité	09/11/36	Princé Neuf-CHEMERE
(Propriétaire de bois)			
VOYAU Pierre	Retraité	10/12/41	8 rue des Chaumes-
			CHEMERE
PENNETIER Bernard	Artisan	17/07/56	75 rue de Pornic-
			CHEMERE
COLLIN Bernard	Retraité	01/05/46	6 rue de la Blanchardais-
			CHEMERE
GUILBAUD Gérard	Agriculteur	29/11/58	La Grange-CHEMERE
DOUSSET Claudine	Agricultrice	08/01/65	Les Grands Houx-
			CHEMERE
MORIN Isabelle	Agent d'assurance	26/12/55	La Pacauderie-
			CHEMERE
RONDEAU Jean	Retraité	11/05/39	Champblanc-CHEMERE
PLANTIVE Dominique	Retraité	14/04/51	2 rue du Clos Gris-
			CHEMERE
BIGOT Gérard	Retraité	07/02/51	11 rue du Parc-
			CHEMERE

CORGNET Bernard	Retraité	21/08/42	58 rue de Nantes- ARTHON EN RETZ (44320)
DENIAUD Marie-Anne	Aide ménagère	24/02/61	Haute Parche-ARTHON EN RETZ (44320)
<u>Suppléants :</u>			
LE MAIGNAN DE		08/09/49	La Mare Noire-
KERANGAT Yves			CHEMERE
(Propriétaire de bois)			
SZYMAN Serge	Retraité	29/04/48	35 rue de Saint Hilaire- CHEMERE
BRUNETEAU Anne	Agricultrice	22/05/64	Grand'Lande- CHEMERE
GRANDJOUAN Jean- Bernard	Educateur	29/07/59	1 bis rue du Moulin- CHEMERE
RICHEUX Jean-Georges	Ouvrier menuisier	22/03/58	40 rue du Brandais- CHEMERE
FOUCHER André	Ouvrier de carrières	28/07/51	33 rue du Béziau- CHEMERE
GARRIOU Joseph	Artisan	19/07/46	24 rue de Pornic- CHEMERE
BOURIAUD Joseph	Retraité	17/09/44	19 rue du Brandais- CHEMERE
CHAPEAU Pierre- Nicolas	Artisan	30/04/79	8 bis rue du Coudreau- CHEMERE
AVRIL Laurent	Artisan	29/06/69	36 rue de la Treille- CHEMERE
BROSSEAU Jean-Marc	Ouvrier électricien	28/06/67	Le Tabier-SAINTE MARIE SUR MER (44210)
GROLLIER Yannick	Retraité	09/09/48	88 bis route de Trehe- SAINT ANDRE DES EAUX (44117)

#### ≥ 2008/64 – Bâtiments modulaires : Lancement de la consultation

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Deux bâtiments modulaires sont à acquérir : un destiné à l'AFR pour la domiciliation de leurs bureaux et un pour l'agrandissement de la salle de billard.

En raison du montant de ces futures acquisitions (plus de 20 000,00  $\in$  H.T.), il est nécessaire que le Conseil municipal puisse me donner les pouvoirs pour consulter les entreprises, le choix définitif de l'offre revenant au Conseil municipal. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment pour le lancement de la consultation.

# ≥ 2008/65 – Marché halte garderie : Avenants

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- « Suite à nos diverses demandes de travaux supplémentaires, les montants des lots 5 et 10 du marché halte garderie sont modifiés:
  - 5 « Menuiseries intérieures » : Travaux supplémentaires : fabrication et pose d'un oculus,
  - 10 « Revêtements de sols» : Plus-value pour TX 164 dans salle de jeux au lieu du TX 244 prévu au marché.

#### Lot n°5 : Menuiseries intérieures

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	14 786,07 €	2 898,07 €	17 684,14 €

Avenant n°1	168,20 €	32,97 €	201,17€
Nouveau montant du marché	14 954,27 €	2 931,04 €	17 885,31

Lot n°10 : Revêtements de sols

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	4 958,07 €	971,78€	5 929,85 €
Avenant n°1	259,66 €	50,90 €	310,56 €
Nouveau montant du marché	5 217,73 €	1 022,68 €	6 240,41 €

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, acceptent à l'unanimité, les avenants tels qu'ils sont présentés, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### ≥ 2008/66 – Programme de travaux 2008 : PAVC et espaces verts

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose:

« Suite à la réunion de la commission « Voirie » en date du 15 avril dernier, cette dernière vous propose les travaux suivants pour l'année 2008 :

Au niveau du PAVC (Plan d'aménagement de la voirie communale) :

- 1) Chemin de la Colinerie : Décaissement, renforcement en grave et enduit bicouche ;
- 2) Patte d'oie de La Brandelle : Purge et renforcement en enrobés ;
- 3) Route des Grands Houx (du pont des Brosses au carrefour de la Vinçonnière) : enduit d'usure :
- 4) Route de la Vinçonnière (RD 751 jusqu'à la route de la Héronnière) : reprofilage de la chaussée et enduit d'usure.

Ces travaux sont estimés aux environs de 45 000,00  $\in$  T.T.C. et concernent une surface d'environ 6 000  $m^2$  et 220 tonnes d'enrobés.

## Au niveau des espaces verts :

- 1) Fleurissement du bourg : pose de jardinières avec système d'arrosage intégré au niveau de la mairie, de l'église et du bâtiment Vival (après accord des propriétaires) ;
- 2) Aménagement de l'allée piétonne entre la rue du Coudreau et la rue du Breil : Dallage avec matériaux reconstitués, pelouse et plantations ;
- 3) Aménagement devant Maison des jeunes : parterre et agrandissement de l'entrée par un pavage ;
- 4) Délaissé au niveau du chemin des Grands Houx : Boisement et création d'un fossé.

Ces travaux sont estimés aux environs de 15 000,00 € T.T.C. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les propositions de la commission « Voirie »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ces dossiers à bien, notamment pour le choix et le lancement de la consultation adéquate.

#### ▶ 2008/67 – Zone d'activités du Chemin Saulnier : Dénomination de la deuxième voie

Monsieur Philippe GAILLARD, rapporteur, expose:

« Par délibération n°2006/111 en date du 18 octobre 2006, le Conseil municipal avait décidé de dénommer « rue Léonard DE VINCI », la voie unique desservant la zone d'activités du Chemin Saulnier. A la suite d'une modification des lots et par conséquent du tracé de la voirie, une deuxième voie a été créée. Il nous est donc demandé de lui attribuer un nom.

Sur une proposition d'une collaboratrice, il vous est proposé de dénommer cette deuxième voie « rue Xavier BLANCHARD ». Monsieur Xavier BLANCHARD, né le 2 décembre 1894, a été le créateur en 1921 de l'entreprise BLANCHARD, qui était auparavant une entreprise de négoce de matériel agricole, les Ets LEJAY. Il a ainsi contribué à la croissance et à la prospérité de la commune.

J'ai contacté la famille qui est d'accord et serait très honorée par cette décision. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de dénommer la deuxième voie de la zone d'activités du Chemin Saulnier, « rue Xavier BLANCHARD ».

# ▶ 2008/68 – Désignation des délégués aux commissions de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents, les délégués

comme suit aux diverses commissions de la communauté de communes Cœur Pays de Retz :

	aute de communes extil 1 ays de Retz.
Développement économique	<u>Titulaires :</u>
	Philippe GAILLARD, Eric LOMBREY
	Suppléant:
A	Paul PIPAUD
Animation jeunesse	<u>Titulaires :</u> Jean-Marie GATARD, Nicolas BOUCHER
	Suppléant:
	Lionel LESCURAT
Statuts et finances	Titulaires:
Statutes et Intalices	Philippe GAILLARD, Jean-Marie GATARD
	Suppléant :
	Eric LOMBREY
Communication	Titulaires:
	Georges LECLEVE, Marie-Josèphe BATARD
	Suppléant:
	Jacques CHEVALIER
Environnement	Titulaires:
	Alain GUILBAUD, Alice BICZYSKO
	Suppléant :
	Philippe BRIAND
Aménagement de l'espace	<u>Titulaires :</u>
	Jacques CHEVALIER, Alain GUILBAUD
	Suppléant:
G . 11	Michèle FRANCHETEAU
Secours incendie	Titulaires:
	Bernard CHAZELAS, Philippe BRIAND
	<u>Suppléant :</u> Jean-Pierre GRANDJOUAN
Energie (électrification)	Titulaires:
Energie (cicermeation)	Michel GRAVOUIL, Lionel LESCURAT
	Suppléant :
	Bernard CHAZELAS
Piscine	Jean-Paul LERAY, Régine CORMIER
Syndicat mixte du SCOT	Titulaire:
	Jean-Paul LERAY
	Suppléant :
	Georges LECLEVE
Syndicat mixte de la région de Grandlieu	Titulaire:
	Alain GUILBAUD
	Suppléant:
	Michel GRAVOUIL
Mission locale	Titulaire:
	Jean-Pierre GRANDJOUAN
	Suppléant : Annie BARDOUL
Conférence de la Fédération du Pays de Retz	
Atlantique	Philippe GAILLARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN
Tourisme	Alice BICZYSKO
OPAH	Michel GRAVOUIL
Lila à la demande	Marie-Josèphe BATARD
Logement des jeunes	Régine CORMIER
Forum des métiers	Georges LECLEVE
1 of all the meners	Georges Electric

# ≥ 2008/69 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
07/04/08	STUDIO L'ARSENE (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	Sonorisation Fête du Parc 2008	1 556,70 €
07/04/08	STUDIO L'ARSENE (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	Lumière Fête du Parc 2008	832,80 €
07/04/08	CEDELEC (44320 ARTHON EN RETZ)	Alimentation électrique portes automatiques alimentation Vival	236,45 €
31/03/08	SANI COUV (44320 CHAUVE)	Travaux de couverture laboratoire de l'alimentation Vival	1 859,99 €

#### > Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une visite du centre opérationnel de la gendarmerie de SAINT HERBLAIN leur est proposée le jeudi 29 mai à 18 heures.

Monsieur Philippe GAILLARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2008	19	Rue de la Treille	G	611 1627	724 m²	Non
2008	20	13 rue du Parc	G	1238	771 m²	Non
2008	21	Rue de la Treille	G	2139 2142 2140	770 m²	Non
2008	22	11 impasse de la ville en bois	F	1520	631 m²	Non
2008	23	Rue de la Treille	G	611 1627	938 m²	Non

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1019	27/03/2008	AUBIN Vincent	27 rue du vigneau	G 2517-2435	Garage et
					aménagement ancien garage
A 1020	28/03/2008	EARL du Bois Noir	Gazon	C 378	Stabulation libre
A 1021	02/04/2008	LCD Gautier Eric	Impasse de la Ville en bois	F 532 533 745	Rénovation totale maison habitation
A 1022	15/04/2008	Commune de Chéméré	10 rue de Pornic	G 343	Bureaux des permanences

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2010	09/04/2008	BOURRIAUD Hervé	13 rue de la Treille	G 2139 2142 2148	Division 2 lots
A 2011	09/04/2008	RENAUD François	rue du Vigneau	G 268 1166 2318 2383	Division 2 lots

Séance levée à 23 heures 25.